



procès-verbal
de la Séance

**Du Conseil Municipal
du 15 mars 2008**



CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 15 MARS 2008

PROCES-VERBAL

L'An deux mil huit, le quinze mars à onze heures, le Conseil Municipal de la Commune du BOURGET, légalement convoqué le onze mars deux mil huit, s'est assemblé sous la présidence de Madame MARTY, doyenne, jusqu'à l'élection du Maire puis par Monsieur CAPO-CANELLAS, Maire du Bourget.

PRESENTS :

Monsieur CAPO-CANELLAS, Madame GITENAY, Monsieur CONTY, Madame TROUSSELLE-PICCO, Monsieur DESRUMAUX, Madame RIOU, Monsieur CATHELIN, Madame BLAT-VIEL, Monsieur GODARD, Madame GIABICANI, Monsieur LUCAS, Madame NILAVANNE, Monsieur DILIEN, Madame CHAOU-JOHNSTONE, Madame DA COSTA, Monsieur LAFIN, Madame MARTY, Monsieur BOURGAREL, Madame AZIZOUDINE, Monsieur JENNE, Madame LOPEZ, Monsieur ROBERT, Madame MARCHOIS, Monsieur MAGAMOOTOO, Madame ROUE, Monsieur FEREDJ, Monsieur MAHON, Monsieur RAMJAN, Madame KILO, Monsieur DURAND, Monsieur DARBOUX,
Conseiller municipaux.

POUVOIRS :

Monsieur SCHEINERT Conseiller Municipal à Monsieur CAPO-CANELLAS
Monsieur HONNORATY à Monsieur MAHON, Conseiller municipaux.

Secrétaire de séance : Monsieur BOURGAREL

SOMMAIRE

ELECTION DU MAIRE	6
FIXATION DU NOMBRE D'ADJOINTS	7
ELECTION DES ADJOINTS	8

(La séance est ouverte sous la présidence de Mme MARTY à 11 heures 17)

Mme MARTY.- Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux, Mesdames et Messieurs, la séance du Conseil municipal du 15 mars 2008 est consacrée à l'élection du Maire et des Adjoints, conformément aux règles relatives à la composition de la municipalité fixées par les articles L.2122-1 et L.2122-2 du Code général des Collectivités territoriales.

La Présidence de la séance, jusqu'à l'élection du Maire, est dévolue au plus âgé des Conseillers. Le Maire nouvellement élu assurera la présidence de l'assemblée pour la détermination du nombre d'Adjoints et l'élection des Adjoints. Le benjamin de l'assemblée assure le Secrétariat de la séance.

En tant que doyenne de l'assemblée, j'ai l'honneur d'assurer la Présidence de la séance jusqu'à l'élection du Maire.

Je déclare donc ouverte la séance du Conseil municipal du 15 mars 2008.

Avant toute chose, je vais procéder à la lecture des résultats constatés aux procès-verbaux des élections municipales du 9 mars 2008 :

Résultats définitifs :

Inscrit : 6 363

Votant : 3 468, soit 54,50 % des inscrits ;

Abstention : 2 895, soit 45,50 % des inscrits ;

Blanc et Nul : 132, soit 2,07 % des votants,

Exprimé : 3 336, soit 52,43 % des votants,

Majorité requise : 1 669 suffrages exprimés.

Ont obtenu :

« *Réussir le BOURGET Ensemble !* », Monsieur Vincent CAPO-CANELLAS : 2 041, soit 61,18 % des suffrages exprimés ;

« *Tous Unis pour le BOURGET* », Monsieur Gérald DURAND, 538, soit 16,13 % des suffrages exprimés ;

« *Mieux Vivre au BOURGET* », Monsieur Frédy MAHON, 757, soit 22,69 % des suffrages exprimés.

Nombre d'élus :

Pour « *Réussir le BOURGET, Ensemble !* », Monsieur Vincent CAPO-CANELLAS, 27 sièges ;

« *Mieux Vivre au BOURGET* », Monsieur Frédy MAHON, 4 sièges ;

« *Tous Unis pour le BOURGET* », Monsieur Gérard DURAND, 2 sièges.

Ont donc été déclarés installés dans les fonctions de Conseillers municipaux :

M. CAPO-CANELLAS Vincent, Mme GITENAY Marie-Thérèse, M. CONTY Albert, Mme TROUSSELLE-PICCO Joëlle, M. DESRUMAUX Denis, Mme RIOU Catherine, M. CATHELIN Lionel, Mme BLAT-VIEL Colette, M. GODARD Jacques, Mme GIABICANI Jocelyne, M. LUCAS Jean-Pierre, Mme NILAVANANNE Shama, M. DILIEN Gérard, Mme CHAOU-JOHNSTONE Tiazza, M. SCHEINERT Thierry, Mme DA COSTA Marie-Lyne, M. LAFIN Jean-Michel, Mme MARTY Henriette, M. BOURGAREL Jocelyn, Mme AZIZOUDINE Yasmine, M. JENNE Jean-Jacques, Mme LOPEZ Maryse, M. ROBERT Philippe, Mme MARCHOIS Maryline, M. MAGAMOOTOO Johnny, Mme ROUE Martine, M. FEREDJ Louis, M. MAHON Frédy, Mme RAMJAN Houshna, M. HONNORATY Rémi, Mme KILO Nathalie, M. DURAND Gérard et Mme TARAYRE Sophie.

Je dois vous informer qu'en date du 10 mars, Mme Sophie TARAYRE nous a notifié sa décision de ne pas siéger. Nous avons saisi M. le Préfet de cette décision afin que M. DARBOUX Philippe, suivant de liste, puisse siéger.

En conséquence, M. DARBOUX Philippe est installé dans les fonctions de Conseiller municipal en lieu et place de Mme Sophie TARAYRE.

Afin de délibérer valablement, les règles de quorum fixées par l'article L.2122-17 du Code général des Collectivités territoriales doivent être satisfaites. La majorité des membres en exercice doit donc être acquise à l'ouverture de séance.

En cas d'empêchement d'un Conseiller municipal, le vote par procuration est admis, un seul pouvoir par conseiller.

Je vais ainsi procéder à l'appel nominal des Conseillers municipaux et contrôler les délégations de vote.

Il est procédé à l'appel nominal des Conseillers municipaux.

Monsieur Thierry SCHEINERT est absent et a donné pouvoir à Monsieur Vincent CAPO-CANELLAS.

Monsieur HONNORATY Rémi est absent et a donné pouvoir à Monsieur Frédy MAHON.

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer.

Je procède à la lecture de l'ordre du jour :

- Election du Maire
- Fixation du nombre des Adjoints
- Election des Adjoints

Monsieur Jocelyn BOURGAREL, benjamin de notre assemblée, est proposé pour assurer le Secrétariat de la séance. Je soumetts donc sa candidature au vote de l'assemblée.

Il est procédé au vote – Résultat : Unanimité.

Je vous remercie.

ELECTION DU MAIRE

Mme MARTY.- Nous procédons maintenant à l'élection du Maire.

Je rappelle que le Maire est élu au scrutin secret à la majorité absolue. Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a alors lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages au troisième tour, le plus âgé des candidats est déclaré élu. La majorité absolue est calculée sur les suffrages exprimés.

Nous devons procéder à la désignation de deux Assesseurs. Je propose de désigner à la fonction d'Assesseurs Mesdames Maryse LOPEZ et Tiazza CHAOU-JOHNSTONE.

Y a-t-il des candidats ?

M. CONTY.- Au nom de la liste « *Réussir Le BOURGET, Ensemble !* », je propose la candidature de Monsieur Vincent CAPO-CANELLAS.

Mme MARTY.- Y a-t-il d'autres candidatures ? (*Aucune*)

Nous procédons au vote.

J'inviterai chaque Conseiller à l'appel de son nom à venir déposer son bulletin dans l'urne située au centre de la table.

Il est procédé au vote à bulletin secret par appel nominal et à son dépouillement par les membres du Bureau.

Les Assesseurs doivent signer les bulletins blancs qui seront annexés aux procès-verbaux.

Je vous communique les résultats :

- Nombre de Conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0 ;
- Nombre de votants, enveloppes déposées : 33 ;
- Bulletins blancs et nuls : 6 ;
- Restent pour le nombre des suffrages exprimés : 27.
- Majorité absolue : 14.
- Monsieur CAPO-CANELLAS : 27 voix.

Monsieur Vincent CAPO-CANELLAS est élu Maire du BOURGET. (*Applaudissements*)

Madame MARTY remet l'écharpe de Maire à M. CAPO-CANELLAS, qui prend place à la présidence.

M. le MAIRE.- Bonjour à toutes et à tous. Quelques mots d'abord avant de reprendre le cours, entre guillemet, « *normal* » de notre séance.

J'ai commencé, comme beaucoup d'entre vous, cette séance un peu tendu, vous avez compris que si nous avons débuté en retard c'est parce qu'un Bourgetin a eu un malaise dans les coursives. Je voudrais simplement avoir une pensée avec vous tous, parce que je sais qu'il lutte et que le SAMU est à ses côtés. Je ne peux pas commencer ce bref propos liminaire sans avoir une pensée pour lui.

Avec vous toutes et vous tous, nous mesurons toujours la fragilité de toutes constructions, à commencer par la vie elle-même. J'espère que les nouvelles s'amélioreront le concernant. C'est quelqu'un qui est souvent présent dans la vie du BOURGET, notamment lors des expositions au centre Malraux. Cette personne a toujours beaucoup d'enthousiasme et beaucoup d'intérêt à découvrir et à vivre la ville avec nous. J'espère que cela s'améliorera.

Ensuite, je voudrais remercier tout particulièrement notre « benjamine » Henriette MARTY qui a présidé cette ouverture de séance. Comme toujours, Henriette l'a fait avec une forme d'autorité souriante, une forme de bonhomie aussi. Elle me rappelait un peu l'image de la reine au milieu de l'essaim d'abeilles. Pour qui la connaît bien, cela n'est pas étonnant, nous avons en Henriette une apicultrice au BOURGET. Il est donc normal qu'au milieu de cet essaim elle ait régné en reine.

Je crois que nous avons toujours beaucoup de choses à apprendre des anciens, en particulier d'elle, et sans doute qu'il nous faut savoir préférer le miel au venin. C'est un vœu que nous pouvons sans doute former ensemble pour nos échanges futurs dans cette assemblée, ainsi que de construire l'avenir avec l'énergie tout en étant fidèle au passé. Je remercie Henriette d'avoir été notre Présidente de séance. (*Applaudissements*)

Puis, je voudrais bien sûr remercier l'ensemble des Bourgetins de leur confiance. Sans cette confiance, rien n'est possible. Je voudrais vous remercier, vous qui êtes présents nombreux ce matin. Il faudra peut-être à l'avenir penser à une salle plus grande. Je vous prie de nous pardonner pour les conditions relatives de confort.

Remercier bien sûr toutes et tous qui formez ici la liste « *Réussir Le BOURGET, Ensemble !* », les remercier à la fois de leur confiance hier pendant cette campagne que nous avons menée ensemble et pour ce vote d'il y a quelques minutes. Ce n'est pas sans émotion que je ceins une deuxième fois cette écharpe de Maire. J'aurais l'occasion de vous le dire dans quelques minutes un peu plus longuement, car je me dois de veiller à la suite du déroulement de notre séance.

Avant cela, je veux saluer un certain nombre d'entre vous, notamment André VEYSSIERE qui est le Maire de Dugny, brillamment réélu au premier tour à Dugny. Egalement saluer et remercier de sa présence Elisa CARCILLO, Maire-adjoint de DRANCY. Elisa est maintenant Conseillère générale suppléante, puisqu'elle a été ma suppléante pour cette campagne cantonale que nous avons menée en parallèle. J'ai eu beaucoup de plaisir à travailler avec elle et à être élu là aussi au premier tour. Je voudrais également saluer Jean-Luc HERKAT, Maire de Bonneuil-en-France, qui est présent. Je remercie les nombreux amis, voisins, élus des villes voisines qui sont présents, je ne sais pas si j'en ai oublié, beaucoup sont là, je les saluerai tout à l'heure si j'en ai oublié.

FIXATION DU NOMBRE D'ADJOINTS

M. le MAIRE.- Je reviens au déroulement normal de notre séance. Les textes prévoient que nous fixions le nombre d'Adjoints, c'est la délibération suivante.

Je vous propose de fixer ce nombre d'Adjoints au chiffre de 9, qui est le chiffre d'Adjoints que nous avions auparavant en vertu de l'article L.2122-1 du Code général des Collectivités territoriales.

Avez-vous des observations sur cette proposition ? S'il n'y en a pas, je mets donc au vote.

Il est procédé au vote – Résultat : 4 abstentions

M. MAHON.- Je m'abstiens.

Je constate simplement que vous auriez pu monter ces Maire-adjoints à 11,30 % de l'effectif.

M. le MAIRE.- Non, c'est bien 9. Nous aurions bien aimé pouvoir élargir l'exécutif.

J'aurais l'occasion de vous dire dans quelques minutes que nous avons une idée très simple et je pense qu'elle est positive du « *partage* », entre guillemets, du travail entre nous. L'exécutif que nous formerons sera composé de 9 puisque, je vous le confirme, le calcul s'arrête à ce chiffre. C'est un calcul mathématique. Cependant, nous formerons un exécutif double avec un certain nombre de Vice-présidents de la Communauté de Communes, il y aura donc des Maires-adjoints et des Vice-présidents de la Communauté de Commune. Tout cela permettra d'avoir une équipe la plus large possible.

Sur ce, la délibération est adoptée.

ELECTION DES ADJOINTS

M. le MAIRE.- Nous passons maintenant au point suivant, aussi attendu, qui est l'élection des Maires-adjoints.

Conformément à l'article 2122-7-2 du Code général des Collectivités territoriales, les Adjoints sont désormais élus au scrutin secret de liste. C'est la nouveauté par rapport aux fois antérieures où nous votions de manière nominative. Maintenant, c'est un soutien de liste à la majorité absolue, sans panachage et vote préférentiel.

Sur chacune des listes, l'écart entre le nombre de candidats de chaque sexe ne peut être supérieur à 1, c'est la même chose pour la composition des listes municipales elles-mêmes. Si, après 2 tours de scrutin, aucune liste n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin qui a lieu alors à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, les candidats de la liste ayant la moyenne d'âge la plus élevée sont élus.

Les textes prévoient que nous laissons un délai de 5 minutes pour le dépôt des listes de candidats aux fonctions d'Adjoints au Maire, qui doivent comporter au plus autant de Conseiller municipaux que d'Adjoints à désigner, soit 9.

D'ores et déjà, une liste a été déposée, je vous en donne la lecture dans l'ordre :

Monsieur Albert CONTY, Madame Marie-Thérèse GITENAY, Madame Joëlle TROUSSELLE-PICCO, Monsieur Lionel CATHELIN, Monsieur Jacques GODARD, Madame Catherine RIOU, Monsieur Jean-Pierre LUCAS, Madame Colette BLAT-VIEL et Monsieur Gérard DILIEN.

Nous compléterons cette liste par des Vice-présidents de la Communauté de Communes le moment venu. Je ne pense pas que les textes m'autorisent à vous annoncer les noms maintenant. Simplement, nous vous informerons rapidement de l'ensemble.

Nous attendons 5 minutes symboliques. Je vous demande un peu de patience, ce sera très rapide.

(L'assemblée interrompt ses travaux)

A ma pendule personnelle, un certain temps s'est écoulé, cela fait 5 minutes. Nous conviendrons que le temps passe vite. Je ne vois pas d'autres dépôts de liste, si tout le monde en convient, nous passons au vote et constatons qu'une seule liste a été déposée, celle dont je vous ai donné la lecture. Elle sera évidemment jointe au procès-verbal et sera mentionnée dans les tableaux de résultats par l'indication du nom du candidat placé en tête de liste.

Avant de procéder au vote, j'invite les membres du Bureau, Tiazza CHAOU-JOHNSTONE et Maryse LOPEZ, à bien vouloir rejoindre, si elles veulent bien, l'urne en les remerciant.

(Il est procédé au vote à bulletin secret par appel nominal et à son dépouillement par les membres du Bureau)

Je procède à la proclamation des résultats :

- Nombre de votants : 33 ;
- Bulletins blancs ou nuls : 6 ;
- Nombre de suffrages exprimés : 27 ;
- Majorité absolue : 14 ;
- A obtenu la liste menée par Albert CONTY : 27 voix.

Sont donc élus Maires-adjoints les candidats figurant sur la liste conduite par Albert CONTY. Ils ont pris rang dans l'ordre de cette liste telle qu'ils figurent sur la feuille de proclamation : Monsieur Albert CONTY, Madame Marie-Thérèse GITENAY, Madame Joëlle TROUSSELLE-PICCO, Monsieur Lionel CATHELIN, Monsieur Jacques GODARD, Madame Catherine RIOU, Monsieur Jean-Pierre LUCAS, Madame Colette BLAT-VIEL et Monsieur Gérard DILIEN. *(Applaudissement)*

La Communauté de Communes se réunira prochainement et elle décidera de son exécutif. Je veux simplement vous préciser que seront candidats au titre du BOURGET Jean-Michel LAFIN, Denis DESRUMAUX et Thierry SCHEINERT pour être Vice-présidents également de la Communauté de Communes.

Remise de l'écharpe à chacun des Adjoints par Monsieur le Maire. (Applaudissements)

Je remets aussi les insignes aux Conseillers municipaux.

Remise de l'insigne à chacun des Conseillers Municipaux par Monsieur le Maire. (Applaudissement)

M. le MAIRE.- Je dis quelques mots comme je l'ai annoncé tout à l'heure.

Avant de débiter cette intervention, j'aimerais que nous ayons une pensée renouvelée en direction du Monsieur qui lutte pas loin de nous contre le pire. J'avais prévu de vous dire quelques mots, je le ferai tout de même mais je les ramènerai peut-être à quelques éléments.

Je voudrais associer à cette pensée, une pensée plus triste encore en direction du dernier Poilu qui nous a quittés il y a quelques jours. De plus, vous le verrez dans le prochain Journal Municipal, nous avons eu la douleur de perdre il y a quelques jours Solange DI MASCIO, qui était une ancienne résistante, déportée, qui a longtemps vécu à Drancy. D'ailleurs, certains la connaissaient. Elle était Bourgetine depuis quelques années et nous a quittés il y a peu. Avec sa famille, nos amis anciens combattants, j'ai participé évidemment à ses obsèques. J'ai pu faire son éloge funèbre et j'aimerais avoir une pensée aujourd'hui dans sa direction.

Tout à l'heure, Henriette MARTY a rappelé les résultats des élections de dimanche, 61,2 % des voix au premier tour face à deux autres listes. Ce résultat est le meilleur jamais obtenu au BOURGET depuis 1945 dans une configuration à trois listes. Nous n'avons pas fait la recherche au-delà de 1945. Cette victoire est celle de tous les Bourgetins, pas simplement la nôtre, notre ville a su se rassembler, c'est un message fort. Les voix des Bourgetins dimanche ont été la manifestation de l'envie que nous continuions ensemble à prendre notre destin en main, que nous continuions ensemble à nous battre pour la ville, à lui redonner l'envie d'être conquérante et rayonnante. Nous nous sommes rassemblés pour exprimer notre confiance en notre ville, pour montrer que nous croyons tous ensemble en l'avenir du BOURGET. Nous nous sommes rassemblés sur un projet réaliste et sans démagogie, nous nous sommes rassemblés dans une campagne digne, alors que d'autres se sont complus dans des méthodes que je déplore. (*Applaudissement*)

Après les périodes difficiles, le doute sur notre futur, nous dessinons ensemble un avenir enfin à la hauteur de nos attentes. C'est une bonne nouvelle pour Le BOURGET, la ville n'est jamais aussi forte que quand elle est rassemblée. Ce résultat est bien sûr une reconnaissance du travail accompli, nous y sommes sensibles et nous vous en remercions. Cependant, c'est surtout un encouragement à redoubler tous ensembles d'efforts. Soyez assurés de la mobilisation de l'ensemble de l'équipe et, je le souhaite, du Conseil municipal pour que nous soyons tous au service de tous les Bourgetins sans exception.

Nous vous avons exposé notre programme, nous aurons à cœur de le réaliser en vous y associant. Nous voulons que Le BOURGET égale les villes les plus réputées de la première couronne parisienne. C'est un défi ambitieux, qui suppose la mobilisation de tous et bien sûr de la constance. Six années n'y seront pas de trop. Cette période électorale maintenant close, je souhaite que nous sachions toutes et tous servir la ville. Je crois bien sûr que, au-delà des 33 qui siègent ici avec moi dans ce Conseil municipal, beaucoup de Bourgetins méritent aussi d'apporter leur expérience, leur dynamisme, leur envie d'agir au service de la ville. J'essaierai de proposer dans les semaines qui viennent des formes d'association qui permettront à celles et ceux qui ont envie d'apporter de leur temps et de leur énergie à notre ville de s'associer à l'ensemble de ceux qui veulent la faire avancer.

Dans cette élection municipale, j'ai mené une liste de rassemblement, une liste d'intérêt local. Ma responsabilité de Maire a été de composer la meilleure des listes possibles et non pas la liste la plus facile à composer, la plus tranquille pour moi, celle qui permettra pendant six ans, ensemble, d'affronter les bons comme les mauvais moments. J'ai composé cette liste sans tenir compte des états-majors, ou du moins en les tenant au loin. Je l'ai composée en raisonnant par rapport à la réalité du BOURGET d'aujourd'hui, en intégrant des compétences nouvelles, des parcours différents, des expériences complémentaires.

J'ai été amené à faire des choix, c'est toujours difficile car il faut faire la part entre les moments partagés pour les plus anciens et les exigences de l'avenir. Nous avons traversé avec les plus anciens, avec les élus sortants bien des difficultés, non seulement les difficultés de la ville, vous les avez connues, mais aussi les difficultés de l'instant, quand il faut le soir, la nuit, le week-end, le soir de

Noël, le soir du 31 décembre, faire face à des appels, à des détresses, à des moments difficiles, où le Maire ou le Maire-adjoint de permanence reçoit un appel. On est alors content de se retrouver avec quelques-uns pour essayer de sortir une famille de l'embarras ou pour essayer de résoudre une situation difficile. Etre élu, c'est cela aussi, c'est donner de son temps, ne pas compter.

Cette équipe fait donc une large part à des élus expérimentés et il y a bien sûr du renouvellement sur lequel je veux m'arrêter quelques instants. Pour deux Maires-adjoints sortants, il s'agit d'un choix de ma part. J'assume ce choix totalement. Je me suis interdit de livrer le moindre commentaire public pendant la campagne. Il se trouve que les circonstances et les prises de position ont délivré de cette réserve. Je veux donc dire posément que j'avais le souhait d'avoir autour de moi des élus positifs, qui regardent l'avenir avec l'envie de construire ; des élus qui savent travailler en équipe ; qui respectent chacune et chacun des Bourgetins ; qui soient généreux pour notre ville et désintéressés. C'est ce qui a guidé mes choix.

Je n'ai pas présenté un programme de simple continuité. Nous aurions pu. Nous avons fixé ensemble de nouvelles ambitions pour notre ville : nous voulons inscrire notre ville dans une démarche de développement durable ; nous voulons construire un pôle d'emplois et de services pour tous ; nous voulons améliorer le service rendu à tous les Bourgetins. Ces trois priorités - développement durable, construction d'un pôle d'emplois et de services, amélioration des services aux habitants - nous les mettrons en œuvre durant les 6 ans qui viennent, avec l'exigence que les projets qui feront l'avenir de la ville permettent d'améliorer le quotidien. Tout cela, c'est du concret pour les Bourgetins.

Dans le cadre du développement durable, nous mènerons notamment le nouveau plan local de l'urbanisme, la suite de l'aménagement des ZAC et du quartier du Commandant Roland avec un quartier à haute qualité environnementale, la concertation sur le réaménagement des abords de la gare et bien sûr toute une série d'initiatives qui toucheront au respect de notre environnement.

Dans le cadre de la construction d'un pôle de services et d'emplois, nous réaliserons la commercialisation de l'immeuble de bureau le Mermoz. Vous le savez, il est en cours de construction et accueillera d'ici un an 1 000 emplois. Nous réaliserons l'accueil de 4 entreprises dans les mois qui viennent, les travaux débiteront. C'est un enjeu important pour nous de bien les accueillir ensemble. Nous mettrons en place un parrainage demandeurs d'emplois pour faire que ces emplois créés pour partie, il y aura aussi des transferts, bénéficient à nos habitants. Nous réaliserons une nouvelle salle culturelle, de nouveaux équipements sportifs et nous prendrons beaucoup d'initiatives en direction à la fois de la petite enfance, de nos aînés et des jeunes.

Dans le cadre de l'amélioration des services offerts à la population, nous mènerons un plan d'amélioration de la voirie, des trottoirs, de l'éclairage public, sans oublier la propreté.

Ce programme est ambitieux, j'en ai repris quelques points seulement ici. Je vous en rendrai compte régulièrement. Sa mise en œuvre appellera des changements. Un nouveau mandat est l'occasion de porter de nouveaux projets, ce n'est pas simplement la continuation de l'ancien mandat. C'est aussi l'occasion de renouveler nos méthodes, nous nous adapterons à de nouveaux défis ensemble. Notre organisation évoluera, elle le fera dans les délégations des élus que je vous communiquerai d'ici quelques jours. Elle évoluera également au niveau des services.

Je voulais saluer le personnel communal avec qui nous avons travaillé en confiance durant le mandat écoulé. Je veux lui renouveler ma propre confiance. Il est important que les élus aient autour d'eux une administration qui ait le souci du service public, du service à l'habitant et je crois que nous avons beaucoup de travail à faire ensemble. Je remercie le personnel de ce qu'il fait pour la ville du BOURGET. (*Applaudissements*)

Il y aura des changements, ils seront pilotés pour ce qui concerne l'administration par notre Directeur général des services Murielle FLOCH qui était à ce poste avant que je ne devienne Maire.

Sans elle, bien peu de ce que nous avons fait n'aurait pu aboutir (*Applaudissement*) Nous aurions pu choisir d'arrêter ce parcours pour d'autres raisons, mais nous avons choisi de continuer ensemble à ce poste, en sachant que l'administration a justement besoin de talents, de compétences et de savoir-faires.

Le BOURGET a le potentiel pour égaler ou dépasser bien des villes réputées agréables de la première couronne de Paris. C'est notre défi, notre ambition. Pour y parvenir, il faut de la volonté. Nous l'avons. Il faut de l'énergie. Nous en avons. Il faut de l'esprit d'équipe. Nous l'aurons demain plus encore qu'hier. Puis, il faudra l'envie partagée par tous d'aimer Le BOURGET et de le faire aimer. (*Applaudissement*) Cette envie d'aimer et de faire aimer Le BOURGET, vous l'avez avec nous. Nous commençons ce deuxième mandat avec plusieurs réalisations.

Nous avons décidé la vidéo protection, dans un cadre évidemment réglementé. Elle fonctionne depuis 10 jours, 4 caméras ont été installées, principalement autour de l'avenue de la Division Leclerc pour le moment. Huit autres caméras seront posées d'ici un mois. Je veux simplement vous dire que, il y a quelques jours, une agression a été filmée et des éléments importants ont pu être ainsi fournis à la police pour l'identification de l'auteur des faits.

Nous avons décidé la Police Municipale, elle s'organise et sera effective d'ici le mois de juin.

Nous débiterons dans quelques jours l'aménagement du square de la rue du Commandant Rolland. Ce seront des travaux, quelques petites nuisances pour le voisinage, que je remercie de sa patience.

Courant avril, nous débiterons proche d'ici les travaux du parking de l'Hôtel de Ville, travaux et parkings qui seront nécessaires dans le cadre de la réalisation du marché. En effet, nous voulons fournir du stationnement aux clients du marché. Chacun devra s'adapter à ce chantier qui durera quelques semaines, ce qui présentera des contraintes en centre-ville, autour de l'Hôtel de Ville. Ce chantier sera aussi bref que possible.

En mai, le marché ouvrira. Je souhaite que ce soit une belle fête pour tous, enfin le marché neuf sera en place. Cela fait des années qu'il est attendu. (*Applaudissement*)

Dans quelques semaines, nous aurons ensemble, les élus, la charge de choisir le lauréat du concours pour la future école qui sera située sur le quartier Alstom, école qui répondra aussi aux standards de la haute qualité environnementale.

Puis, nous accueillerons bientôt les entreprises qui s'installent au Parc l'Espace. Il y aura bien sûr du positif dès les premières semaines, il y aura aussi des moments où chacun acceptera avec nous un minimum de règles et de respect des autres.

Je pense à toute la problématique du stationnement et du respect des règles sur la voirie. Je veux quand même le dire parce qu'il faudra que chacun fasse un peu attention, parce que ce n'est pas toujours le voisin qui est fautif. Il faut que nous apprenions tous à respecter des règles sur tout ce qui concerne le stationnement et le respect des règles en matière de voirie.

Je veux bien sûr vous redire ma gratitude et mon émotion ce matin. Cette émotion est double, parce que tous ensemble nous vous avons proposé un projet, nous sommes venus avec nos convictions, nos envies, ces projets et notre sincérité. Vous nous avez donné un très beau message dimanche dernier dès le premier tour. Je l'ai dit tout à l'heure, c'est le meilleur résultat depuis 1945 dans cette configuration. Vous m'avez également permis le même jour, ce même dimanche, là encore au premier tour, je n'ai pas fait la recherche historique, grâce à votre mobilisation d'être à nouveau votre Conseiller général pour les 6 prochaines années.

Ce sont deux très beaux résultats. Bien sûr, j'associe Elisa CARCILLO aux remerciements que je vous forme concernant les élections cantonales. Face à trois autres candidats, nous avons obtenu 59,2 % des voix au BOURGET et 54,2 % des voix sur la Canton. Vous nous avez donné, ainsi que les habitants de Drancy et de Dugny, un très bel encouragement à agir. Ces deux résultats le même jour, presque à la même heure, sont importants.

Ils ne le sont pas simplement pour moi, mais aussi pour la ville et le canton. En effet, André et Jean-Luc le savent très bien l'un et l'autre, les résultats sont regardés de l'extérieur. Lorsque l'on voit qu'un canton sait se rassembler, qu'il y a une équipe, que c'est parfois difficile mais que le travail paie et que la population sait se rassembler autour de ses élus, cela nous donne envie d'agir bien évidemment plus encore et plus fortement encore et mieux encore. Evidement, il y a des progrès à faire. Cependant, c'est surtout regardé à l'extérieur et c'est entendu. La voix modeste du Maire du BOURGET, la voix du Conseil général de Dugny, de Drancy, du BOURGET pourront peut-être demain être encore mieux entendues parce que vous avez fait ensemble avec nous cette démarche de démontrer un rassemblement et une unité. C'est important pour la ville et pour le canton. Je veux doublement vous en remercier.

Je lève maintenant la séance. J'ajoute que la tradition prévoit qu'il y ait un pot de l'amitié. Nous le boirons tout de même ensemble car je n'ai pas souhaité l'annuler. J'espère que les nouvelles du Monsieur s'amélioreront.

Je termine sur ce petit moment de gravité pour dire que vos applaudissements lors de cette séance, pour ces élections sont des applaudissements pour la vie en général. Merci à vous.

(La séance est levée à 12 heures 40)